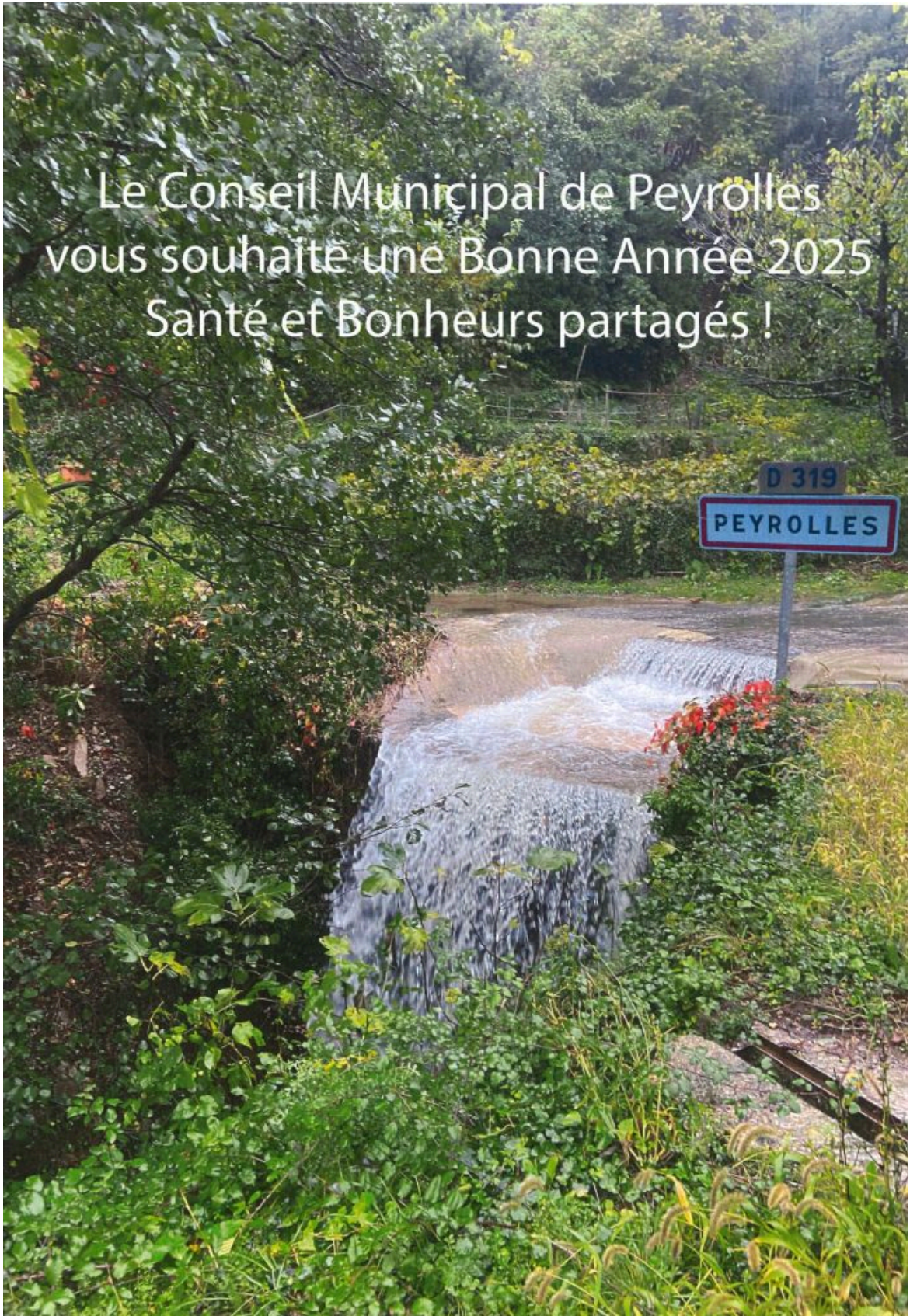
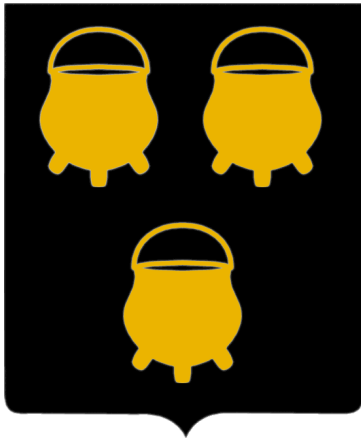


Le Conseil Municipal de Peyrolles
vous souhaite une Bonne Année 2025
Santé et Bonheurs partagés !





Peyrolles-info 220

décembre 2024

Conseil municipal du 20 décembre 2024

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,
Nicolas Geoffroy, Pierre Hénon, Eric Reignier ;

Pouvoir de Thierry Ponsin à Bernard Bordarier ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30.

Le compte-rendu de la séance du 26 novembre est approuvé à l'unanimité.

1. Contrat d'assurance groupée contre les risques statutaires

Le Centre de Gestion du Gard propose de négocier un contrat d'assurance groupe, ouvert à l'adhésion facultative, garantissant pour les communes les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de leurs agents (décès, accident du travail, accident de trajet, maladie, maternité).

La commune restera libre de souscrire ou non, il s'agit pour le moment d'autoriser le Centre de gestion à souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

Accord unanime du conseil

2. Adhésion au service médiation du Centre de Gestion du Gard (CdG 30)

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 30 a fixé un tarif de 300 € pour les collectivités et établissements affiliés et de 500 € pour les médiations à l'initiative d'un juge. Ce tarif s'entend par médiation, il n'y aura aucun frais pour la commune si elle n'utilise pas ce service. Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant la commune à conventionner avec le CDG 30.

Accord unanime du conseil

3. Subvention exceptionnelle pour la Banque alimentaire du Gard

Dans la nuit du 27 au 28 novembre 2024, six camions frigorifiques de la Banque alimentaire du Gard ont été détruits lors d'un incendie criminel à Nîmes. Cela a mis en péril sa mission essentielle : fournir environ 12 000 repas par jour à 42 000 personnes en situation de précarité, en collaboration avec plus de 90 associations partenaires.

Il a été proposé que chaque commune fasse un don de 0,37 € par habitant. Compte tenu du montant dérisoire que ce calcul induit, le conseil décide d'arrondir sa subvention à 50 €.

Accord unanime du conseil

4. Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

La commune peut demander une subvention au titre des amendes de police 2025. Le maire propose de faire porter la demande sur des travaux de mise en sécurité du parking de la Planque (pose d'une glissière de sécurité) pour un montant de 8 819 € HT et sur la réfection d'un mur en partie éboulé route du Mas pour un montant de 17 231 € HT soit un total de 26 050 € HT.

Accord unanime du conseil

5. Application citoyenne ILLIWAP

Monsieur le Maire présente l'application Illiwap proposée par la Communauté de communes afin de renforcer la communication entre les citoyens et les collectivités locales, mais aussi de consolider le lien entre la Communauté de Communes et les communes. L'objectif est de faciliter l'échange d'informations entre les administrations locales et les habitants tout en favorisant la participation citoyenne. L'adhésion collective par la Communauté de communes permettra à chaque commune de bénéficier d'un tarif préférentiel soit 83 € HT et 100 € TTC pour la commune de Peyrolles avec l'abonnement annuel premium.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

Projet d'alimentation territoriale (PAT)

La Communauté de communes voudrait mettre en place ce projet qui serait financé à 80 % par la région et 20 % par la Communauté de communes. Le projet repose sur l'embauche d'un salarié pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et faciliter la consommation locale (trouver des terres, aider la vente directe, mise en relation avec cantines et restaurateurs, etc). A ce stade il s'agit de faire un courrier de la commune soutenant le projet pour le dossier qui sera envoyé à la région.

Groupement d'autoconsommation électrique

M. David FLAYOL, maire de Molezon (Lozère), est en train de travailler sur la possibilité de monter un groupement d'autoconsommation électrique collectif. Dans un rayon de 30 km des particuliers pourraient consommer localement l'électricité produite. Ce modèle favorise l'autonomie énergétique, réduit les coûts d'électricité et contribue à la transition écologique.

Fermeture de deux classes à Saint-Jean-du-Gard

Les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Jean-du-Gard sont confrontées à la menace de fermeture de deux classes à la rentrée 2025, l'une en maternelle et l'autre en élémentaire.

Cette perspective a suscité une vive réaction de la part des parents d'élèves, qui ont organisé des rassemblements quotidiens devant l'école depuis début décembre 2024. Les maires et adjoints de la vallée ont participé à celui du vendredi 20 décembre. Les parents d'élèves s'inquiètent des conséquences de ces fermetures, notamment l'augmentation des effectifs par classe pouvant atteindre 27 élèves en maternelle, ce qui va nuire à la qualité de l'enseignement et aux conditions d'apprentissage.

Les décisions finales concernant ces fermetures devraient être prises lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), en février il est donc important de rester mobilisé.

La commune va adresser une motion de soutien aux parents - accord unanime du conseil.

Une pétition en ligne a également été lancée, recueillant plus de 700 signatures à ce jour, vous pouvez [la signer à cette adresse.](#)

Informations



LE P'TIT ÉCHO

"des Terres Solidaires"

EDITO

En cette fin d'année 2024 et à l'heure où des enjeux majeurs de transition s'avèrent nécessaires, les dernières annonces gouvernementales vont freiner inévitablement les dynamiques des collectivités parmi lesquelles les communes ou communautés rurales vont être les plus fortement impactées.

Malgré ces incertitudes budgétaires et au travers de ce numéro du petit écho, les élus tenaient à vous faire part de quelques actions engagées et portées par la Communauté de Communes dans une réflexion et une approche territoriale pour essayer d'apporter, au mieux, une réponse aux défis qui se présentent.

Bonne lecture de ce cinquième numéro du P'tit Echo.

J'en profite également pour vous souhaiter de très belles et bonnes fêtes de fin d'année.

Gilles BERTHEZENE
Président CC CAC-TS

N°5
DÉCEMBRE
2024

Le P'TIT ECHO des terres solidaires n°5
le journal de la Communauté de communes
est paru.

Vous pouvez le télécharger à cette adresse :

<https://caussesaignoualcevennes.fr/wp-content/uploads/2024/12/VF-Ptit-echo-2024-1.pdf>